

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2015

Le vingt-huit mai deux mil quinze à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance publique ordinaire, salle des cérémonies, en mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel FIEVET, Maire.

Date de convocation : 18/05/2015

Nombre de conseillers en exercice : 19

ETAIENT PRESENTS :

Daniel FIEVET- Annie PATTE CAMBAY- André Marie FORRIERE- Franck LEFEBVRE — Yves WAYEMBERGE- Laurent HUTIN- Raymond DENHEZ- Marie-Françoise DELLOUE-JETTE- -Pascale BENGIN- Isabelle GALLOIS- Chantal MAILLY WAEYENBERGE- Jérôme MELI- Julien LALAUX - - Agnès PETYT POULET- Floriane THIELAIN- Logan RAMETTE

Absents excusés : Gisèle GARREAUD TAISNE qui donne procuration à Yves WAYEMBERGE
Monique MILHEM HIBOUX qui donne procuration à Julien LALAUX

Absent : Christophe FERON

Quorum fixé à 10 → **Conseillers présents : 16** (18 pour vote car 2 procurations)

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance, il est 19H58

Le conseil désigne Floriane THIELAIN comme secrétaire de séance.

Le maire fait adopter le compte-rendu de la dernière réunion.

Monsieur LALAUX informe le conseil qu'il enregistre les débats.

Madame MAILLY, retenue par une réunion à la 4C arrive un peu en retard au conseil municipal.

1. RENOUELEMENT DU BUREAU DE L'AFR

Le bureau de l'association foncière de remembrement arrive à terme le 29 juin prochain. Il convient donc que le conseil municipal désigne 3 membres titulaires et 2 suppléants parmi les propriétaires de parcelles incluses dans le périmètre d'aménagement foncier.

Après avoir entendu Raymond DENHEZ, le conseil décide d'obtenir par un contact à la chambre d'agriculture la liste des personnes susceptibles d'être désignées. Ce point est reporté à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

2. DEMANDE DE SUBVENTION AMENDES DE POLICE

Suite à la précédente réunion au cours de laquelle la commission « sécurité » a émis le souhait de voir installer des feux intelligents rue Pasteur et rue Paul Bert, le conseil municipal décide de solliciter une subvention au titre des amendes de police. Cela permettra de fluidifier la circulation au moment de la sortie des écoles.

Le coût des trois feux intelligents est fixé à **30 004 € HT**. La subvention « amendes de police » est de 75% plafonnée à 20.000€. **Le conseil sollicite à l'unanimité une subvention de 20.000 €** Le maire est chargé de signer et de transmettre le dossier avant la date limite qui est fixée au 29 mai 2015. La transmission se fera de fait par voie électronique.

Le conseil à l'unanimité décide également d'autoriser la pose de 2 radars pédagogiques qui seront posés à l'entrée du village rue Faidherbe et rue de la République.

3. ENQUETE PUBLIQUE -PARC EOLIEN A BEAUREVOIR

Une enquête publique a lieu du 18 mai 2015 au 19 juin 2015 inclus pour l'exploitation d'un parc éolien sur le territoire de la commune de Beaurevoir (7 éoliennes et 1 poste de livraison).

Les conseils municipaux des communes aux alentours sont amenés à se prononcer dans le cadre de l'enquête publique et la délibération sera transmise aux services préfectoraux de Laon.

Après délibération, le conseil émet **un avis favorable** au projet éolien sur la commune de Beaurevoir, par **15 voix POUR** et 3 CONTRE.

4. CONVENTION MURS MITOYENS

Suite à la dernière délibération, le Président des « murs mitoyens » a écrit pour demander confirmation que la commune gardera bien l'instruction des déclarations préalables. Il demande aussi de modifier la

délibération de désignation des délégués car 3 titulaires et 3 suppléants ont été nommés alors qu'il n'en fallait que deux.

Le conseil confirme sa décision de garder l'instruction des déclarations préalables.

le conseil, à l'unanimité décide d'annuler la précédente délibération et procède à un vote à bulletin secret pour la désignation de deux délégués.

Sont élus à la majorité, dès le premier tour , en tant que délégués MM Raymond DENHEZ (15 voix) et Laurent HUTIN (15 voix). Monsieur Logan RAMETTE, 3^e candidat, ayant obtenu 3 voix.

5. TRAVAUX AU LOCAL TECHNIQUE

Le hangar au local technique est presque achevé. Les murs et la charpente sont posés. Reste à désigner le couvreur qui posera le toit et l'entreprise qui équipera le bâtiment de la porte métallique.

Le conseil décide de mettre en concurrence les sociétés et délibérera lors de la prochaine réunion.

6. JURY CRIMINEL 2016

Le conseil municipal est invité à désigner par tirage au sort sur la liste électorale générale six électeurs pour être portés sur la liste du jury criminel 2016 :

Page 80	ligne 7	DOISY Franck
Page 110	ligne 7	LOR Lydie
Page 26	ligne 3	CAMBAY Michel
Page 99	ligne 1	LEDRU Bruno
Page 145	ligne 8	SOUFFLET Nathalie
Page 90	ligne 4	JETTE- DELLOUE Marie-Françoise

7. PRIX DES PHOTOCOPIES SUR PAPIER COULEUR

Dans le cadre des possibilités offertes aux associations sur la production de photocopies en mairie, les associations demandent parfois des tirages sur papier couleur, des tirages agrafés. Les frais supportés par la commune sont plus importants.

Or ce point n'a pas été délibéré en conseil municipal.

Le conseil décide à l'unanimité:

- Que les associations désirant des photocopies sur papier couleur devront fournir le papier, la mairie n'ayant aucun stock. Le grammage du papier sera obligatoirement du 80g.
- Que pour l'agrafage il sera demandé 0.01 € de plus par agrafe posée.

8. DEMANDE DE SUBVENTION USEP

L'USEP sollicite une subvention communale afin d'honorer ses engagements au niveau des écoles affiliées (rencontres sportives). Elle a lancé une souscription volontaire, des tombolas de façon à amener des fonds pour équilibrer leur budget ; Malheureusement cela ne leur suffit pas.

Le conseil décide par 17 voix CONTRE et 1 Abstention de ne pas subventionner directement l'USEP considérant que la vente de billets devrait être maintenue (ce qui semble ne pas être pas le cas à Walincourt-Selvigny).

9. ETUDE DE DEVIS

Des devis sont parvenus en mairie pour :

- Mobilier école maternelle (bancs, table et chaises)	1245.00 €
- Travaux de remplacement des cuvettes WC école Maternelle	3963.47 €
- Régulation chauffage Tai-Do	1507.80 €

Le conseil à l'unanimité décide d'accepter l'achat du mobilier pour l'école maternelle ainsi que les travaux de remplacements des cuvettes WC.

Le conseil reporte sa décision concernant le chauffage au local Tai-Do.

10. MODIFICATION DES PARCELLES B580-596-597

Le maire explique au conseil que Monsieur Damien RAMETTE lui a exprimé le problème que lui pose un sentier qui traverse sa propriété 30 rue Charles Cattelain. La solution serait de déplacer le sentier pour qu'il longe la propriété plutôt que de la traverser. Monsieur Damien RAMETTE a obtenu l'accord de ses voisins et prendrait tous les frais à sa charge. Afin de donner la parole à Damien RAMETTE qui est présent dans le public, le maire suspend la séance, il est 21h56. La séance reprend à 22h00.

Le conseil, à l'unanimité, accepte le déplacement de la ruelle en modifiant les parcelles cadastrées B596-B597 et B580. Un acte notarié devra être cependant établi préalablement, frais de géomètre et de notaire à la charge du demandeur qui a confirmé son accord.

QUESTIONS DIVERSES

PRIX DES CAVEAUX REPRIS

Après vérification des caveaux repris, Yves WAYEMBERGE expose au conseil que ces caveaux peuvent maintenant être revendus.

Il existe des caveaux deux places standards et d'autres plus grands avec des voutes. Il convient de tenir compte de ces spécificités pour fixer un tarif de revente.

Après délibération, le conseil fixe les tarifs comme suit :

- Caveau deux places = 700 €
- Caveau quatre places avec voute intérieure, rénové = 1200 €
- Caveau six places avec voute intérieure, rénové = 1500 €

Le conseil décide de garder un caveau 4 places afin d'en faire un ossuaire.

ACTION VIDEO CAMBRAI

Le Maire explique au conseil qu'il a reçu un commercial de la société ACION VIDEO qui réalise des films à l'aide de drones. Ils ont fait par exemple le clip promotionnel de la 4C et bien d'autres communes. Le prix est d'environ 2400 €. Le conseil décline cette offre qui pourrait être réétudiée l'année prochaine selon le budget et l'utilité.

CLUB HOUSE STADE DIEME

Une subvention a été accordée sur fonds parlementaires et la subvention FAFA l'est également par la Fédération de Football à la condition que les travaux soient terminés pour le mois d'avril 2016. Il convient donc de prendre une décision ferme sur la faisabilité des travaux. Les devis sont en cours de réception mais il est indispensable, avant de choisir les entreprises, que le conseil se positionne sur les travaux. **Après discussion, le conseil décide, par 15 voix POUR et 3 Abstentions de réaliser les travaux de création d'un Club House au Stade Diémé.**

En ce qui concerne les travaux aux vestiaires, la décision sera prise ultérieurement. Néanmoins avant la prochaine réunion, une comparaison des différents prix pour les petites fenêtres des vestiaires devra être menée afin de pouvoir choisir l'entreprise qui réalisera les travaux.

MENUISERIES MICROCRECHE

Le Maire informe le conseil municipal que des devis ont été demandés pour le remplacement des menuiseries à la crèche (une subvention CAF a été sollicitée). La commission d'ouverture des plis se réunira avant que le conseil choisisse l'entreprise attributaire.

TICKETS FETE FORAINE

Le conseil décide de maintenir les tickets manèges pour les collégiens. Les enfants devront retirer les tickets en mairie. Les enfants concernés devront être domiciliés sur la commune et inscrits dans un collège. Les modalités précises seront affinées par la mairie avant la distribution.

AGENDA COMMUNAL

Sur proposition de Franck LEFEBVRE, le conseil municipal décide de renouveler l'opération « agenda communal » avec la société Média Communication.

ILOTS CENTRAUX

Il est proposé que les bornes signalant les chicanes sur les voies de circulation soient posées sur des îlots classiques en ciment (de la hauteur d'une petite bordure). Les rues concernées dans un premier temps sont la Rue de Caullery, la rue Pierre Flinois, la rue Pasteur et la rue Faidherbe. Le conseil donne son accord.

SECURITE

Monsieur LALAUX fait remarquer que les panneaux de signalisation des rétrécissements de chaussée rue de Caullery ne seraient, d'après lui, pas conformes au code de la route et pourraient porter confusion aux automobilistes. Le Maire fera passer la commission sécurité du Département du Nord afin d'avoir un avis d'expert.

EOLIENNES

Monsieur LALAUX pose une question dont le texte est reproduit ci-dessous intégralement :

« Dans le tableau récapitulatif de l'historique du projet éolien de l'étude d'impact d'écotera, il est stipulé pour la date du 9 avril 2014: "Réunion de présentation avec les élus de Walincourt-Selvigny", sauf erreur de ma part les 3 conseillers municipaux de l'opposition n'ont pas été conviés à cette réunion, cette réunion a-t-elle eu lieu, ou alors est-ce un oubli dans la convocation de l'époque ? (voir pièce jointe) »

Le Maire lui répond que cette « réunion » n'était qu'un rendez-vous avec le Maire et un adjoint afin qu'Ecotera puisse préparer son intervention au conseil municipal.

« Pensez-vous que les administrés qui souhaitent consulter l'étude d'impact du projet éolien est assez de temps pendant les permanences de l'enquête publique pour lire attentivement les:

- 6 pages de la demande d'autorisation unique*
- 67 pages de la notice descriptive*
- 59 pages du résumé non technique*
- 768 pages du volet santé et environnement et de son annexe*
- 412 pages du volet paysager et de son annexe*
- 109 pages du volet natura 2000*
- 344 pages de l'étude de dangers*
- 4 pages des plans d'ensemble et abords*
- 3 pages des plans de localisation et d'installation*
- 17 pages demandées en complément par la DREAL (DDAU), soit 1789 pages au total ????? »*

Le maire répond que les pièces seront mises à disposition du public, dans le cadre de l'enquête publique, durant toute sa durée. Les personnes auront ainsi 30 jours pour prendre connaissance du dossier (dossier qui n'est pas en notre possession et est actuellement entre les mains du Préfet et du Commissaire Enquêteur), aux heures d'ouverture habituelle de la mairie.

La parole est ensuite donnée aux rapporteurs des différentes commissions pour l'information des conseillers.

A la demande de Logan RAMETTE, il sera porté à l'ordre du jour de la prochaine réunion un point portant sur « les fonds légués à la commune par Mme BROUETTE pour l'église de Selvigny ».

L'ordre du jour étant épuisé, les conseillers n'ayant plus de questions, le Maire lève la séance, il est 23H30.

Suivent les signatures

Le Maire,

les Conseillers Municipaux,